

Conférence de presse

Dispositif cantonal de soutien et de protection de l'enfance et de la jeunesse – **Premières mesures**

17 décembre 2018 – Château de Neuchâtel, salle Fritz-Courvoisier

Dispositif cantonal de soutien et de protection de l'enfance et de la jeunesse – **Premières mesures**

- 1. Réorganisation du dispositif cantonal de soutien et de protection de l'enfant et de la jeunesse (SPEJ)**
- 2. Nouvelles prestations à partir de janvier 2019**
- 3. Plans de transition 2019 – 2022**
- 4. Partenariat**
- 5. Prochaines échéances**

Dispositif cantonal de soutien et de protection de l'enfance et de la jeunesse – **Premières mesures**

Accueil et introduction

Mme Monika Maire-Hefti, conseillère d'État, cheffe du DEF

Dispositif cantonal de soutien et de protection de l'enfance et de la jeunesse – **Premières mesures**

- 1. Réorganisation du dispositif cantonal de soutien et de protection de l'enfant et de la jeunesse (SPEJ)**
- 2. Nouvelles prestations à partir de janvier 2019**
- 3. Plans de transition 2019 – 2022**
- 4. Partenariat**
- 5. Prochaines échéances**

Dispositif cantonal de soutien et de protection de l'enfance et de la jeunesse – **Premières mesures**

- 1. Réorganisation du dispositif cantonal de soutien et de protection de l'enfant et de la jeunesse (SPEJ)**
- 2. Nouvelles prestations à partir de janvier 2019**
- 3. Plans de transition 2019 – 2022**
- 4. Partenariat**
- 5. Prochaines échéances**

Dispositif cantonal de soutien et de protection de l'enfance et de la jeunesse – **Premières mesures**

2. Nouvelles prestations

Croix-Rouge Neuchâtel

Suivi intensif famille et parentalité

M. Robin Delisle, directeur

Suivi intensif famille et parentalité

Croix-Rouge suisse
Section Neuchâtel



Public cible :

Parents en situation de grande vulnérabilité avec enfant entre 0 et 18 ans.

Equipe multi professionnelle

- Educateur (EDUC)
- Psychologue (PSY)
- Auxiliaires en Guidance Parentale (AGP)
- Infirmier Petite Enfance (IPE)

Prestation :

Au domicile des familles et sur d'autres lieux (rdv médicaux, services sociaux, structures extra-familiales, écoles, réseaux divers, etc.).

Au moins une intervention par jour, six jours sur sept.

Interventions sur toute l'année y compris vacances scolaires.

Trois mois renouvelable pour deux fois.



Votre don en
bonnes mains.

EDUQUA

Objectifs

Croix-Rouge suisse
Section Neuchâtel



Développer les compétences parentales.

Répondre aux besoins de base de l'enfant ou des enfants (prise en compte des pans éducatif, social, culturel, médical, économique et sécuritaire).

Définir un projet familial, un projet pour l'enfant ou les enfants, un projet de formation professionnel et tout autre projet.



**Votre don en
bonnes mains.**

EDUQUA

Dispositif cantonal de soutien et de protection de l'enfance et de la jeunesse – **Premières mesures**

2. Nouvelles prestations

Fondation Carrefour

***Accompagnement ambulatoire intensif
– ASAEF –***

***Accompagnement en studio
- La Batoude -***

M. Bernard Marchand, directeur



Action et Soutien Ambulatoire à l'Enfant et sa Famille (ASAEF)

Intervention individualisée visant au maintien de l'enfant (0-18 ans) dans son milieu naturel avec le soutien d'une équipe pluridisciplinaire.

Action auprès des parents de l'enfant et de la famille.



Intervention massive dans le respect du contexte socio-économique de la famille.

Prise en compte les difficultés souvent multifactorielles de la famille selon trois axes: éducatif, psychologique et social.

Augmenter les compétences parentales en se centrant sur les besoins de l'enfant.



La Batoude

Des espaces pour donner un nouvel élan à sa vie

Possibilité d'expérimenter une vie autonome pour des jeunes de 16-18 ans et plus.

Les jeunes sont compétents et nous les accompagnons dans leurs choix de vie, sans jugement, sans exclusion et sans préjugés.

Les huit principes fondamentaux :

Le jeune est au centre

Suivi du jeune et de sa famille

Le jeune participe aux décisions qui concerne sa vie

La reconnexion au tissu social

Communication et partage de la responsabilité

«Nous ne t'abandonnons pas»

Règles et gestion des transgressions

Gestion des situations de danger et de risque



Dispositif cantonal de soutien et de protection de l'enfance et de la jeunesse – **Premières mesures**

- 1. Réorganisation du dispositif cantonal de soutien et de protection de l'enfant et de la jeunesse (SPEJ)**
- 2. Nouvelles prestations à partir de janvier 2019**
- 3. Plans de transition 2019 – 2022**
- 4. Partenariat**
- 5. Prochaines échéances**

Dispositif cantonal de soutien et de protection de l'enfance et de la jeunesse – **Premières mesures**

3. Plan de transition

Fondation Sombaille Jeunesse – Jeanne Antide

Mme Katia Babey, présidente

Fondation Sombaille-Jeunesse-Jeanne-Antide

Rétrospective 2018:

- Modifications des statuts de la Fondation Sombaille Jeunesse – Maison des Jeunes pour notamment adapter ses organes.
- Négociation et signature d'un contrat de prestations entre la Fondation Sombaille Jeunesse – Jeanne Antide et le Conseil d'État pour les années 2019 à 2022.
- Négociation et signature d'un contrat de fusion entre la Fondation Sombaille Jeunesse - Maison des Jeunes et la Fondation Jeanne Antide.
- Elaboration d'un plan de transition accepté par le service de protection de l'adulte et de la jeunesse (SPAJ) pour la mise en œuvre de la feuille de route et du nouveau dispositif de soutien et de protection de l'enfance et de la jeunesse (SPEJ).
- Présentation par le collège de direction et le Conseil de fondation du plan de transition pour l'année 2019 déjà au personnel des deux fondations (environ 120 personnes concernées).

Pour l'avenir immédiat et à plus long terme:

- Exécuter le contrat de prestations qui prévoit à son échéance, le 31 décembre 2022 au plus tard, une économie de 3 millions à réaliser exclusivement par la Fondation par la réduction drastique de certaines prestations imposées par l'État, notamment dans le secteur de la petite enfance (suppression de seize places subventionnées dans le secteur des 0 à 6 ans), de l'accompagnement parental (suppression des trois places d'Accueil mères et enfants) et des jeunes (suppression de 25 places subventionnées dans le cadre de la Maison des Jeunes et de la Maison d'apprentis).
- Absorber du point de vue humain, organisationnel et financier, la fusion des fondations en prenant particulièrement soin des enfants et du personnel de la nouvelle Fondation.
- Proposer aux organes de la CCT-ES les modifications indispensables engendrées par les contrats de prestations en lieu et place de la couverture de déficits des institutions concernées.
- Assurer un avenir à la Fondation dans le cadre du nouveau dispositif de soutien et de protection de l'enfance et de la jeunesse (SPEJ).

Dispositif cantonal de soutien et de protection de l'enfance et de la jeunesse – **Premières mesures**

3. Plan de transition

Fondation l'enfant c'est la vie

M. Olivier Selz, président

l'enfant c'est la vie

- **Mission**

Depuis 1997, accompagnement de mineurs, de jeunes adultes et de familles en difficultés sociales

- **La Fondation dispose de 8 unités**

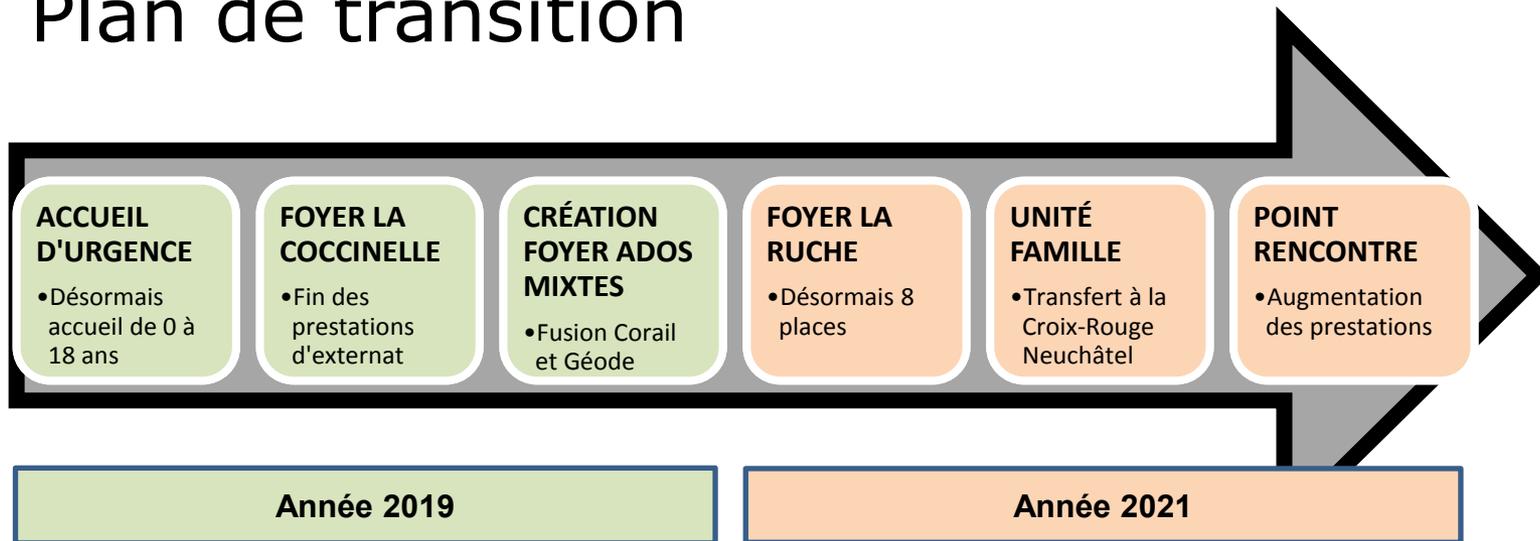
- Accueil d'urgence
- Maison de Belmont
- Foyer la Géode et Foyer Corail
- Foyer la Ruche et Foyer la Coccinelle
- Unité Famille et Point Rencontre

- **160 enfants et adolescents**

- **130 collaborateurs**

l'enfant c'est la vie

Plan de transition



Conséquences

- ➡ - 38 places d'accueil sur 160
- ➡ - 30 collaborateurs sur 130

Dispositif cantonal de soutien et de protection de l'enfance et de la jeunesse – **Premières mesures**

- 1. Réorganisation du dispositif cantonal de soutien et de protection de l'enfant et de la jeunesse (SPEJ)**
- 2. Nouvelles prestations à partir de janvier 2019**
- 3. Plans de transition 2019 – 2022**
- 4. Partenariat**
- 5. Prochaines échéances**

Dispositif cantonal de soutien et de protection de l'enfance et de la jeunesse – **Premières mesures**

- 1. Réorganisation du dispositif cantonal de soutien et de protection de l'enfant et de la jeunesse (SPEJ)**
- 2. Nouvelles prestations à partir de janvier 2019**
- 3. Plans de transition 2019 – 2022**
- 4. Partenariat**
- 5. Prochaines échéances**

Dispositif cantonal de soutien et de protection de l'enfance et de la jeunesse – **Premières mesures**

5. Prochaines échéances

- ❖ **Mise en œuvre progressive des différentes mesures dès janvier 2019**
- ❖ **Renforcement de la campagne de recrutement de familles d'accueil d'hébergement**
- ❖ **Suivi continu des effectifs en termes de RH dans la mise en œuvre du dispositif**
- ❖ **Ajustement progressif et évaluation du dispositif**

Dispositif cantonal de soutien et de protection de l'enfance et de la jeunesse – **Premières mesures**

Conclusion

Mme Monika Maire-Hefti, conseillère d'État, cheffe du DEF

Dispositif cantonal de soutien et de protection de l'enfance et de la jeunesse – **Premières mesures**

***Merci de votre attention
et place aux questions***